

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (2011)
Heft: 1932

Artikel: La concordance aux mains des épiciers
Autor: Delley, Jean-Daniel
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1025838>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 02.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

peur de leurs audaces passées. Une peur qui paralyse l'analyse et conduit à prendre des décisions soudaines et intempestives qui aggravent les maux au lieu de les soigner.

Il est plus que temps d'expliquer aux marchés qu'ils devraient faire une pause pour prendre le temps de la réflexion. Vœu pieux tant il est évident que les marchés sont incapables de réflexion. Mais qu'y a-t-il au bout de ce chemin? Une issue qu'on peut craindre dramatique et qui fait inévitablement penser à une phrase devenue célèbre (que Google attribue à différents anciens chefs d'Etat, en particulier à l'ancien président

de la Côte d'Ivoire, Félix Houphouët-Boigny): «*Nous étions au bord d'un gouffre, nous avons fait un grand pas en avant*».

PS: La situation actuelle est si grave et ses conséquences potentielles si terribles que certains tentent de s'en tirer par des pirouettes, du genre «*il suffit que la Banque centrale européenne (BCE) décide de racheter les dettes anciennes des Etats et/ou de souscrire leurs nouveaux emprunts pour que les marchés financiers se calment*». La théorie tient la route. La pratique moins. De telles interventions de la BCE seraient contraires aux traités européens. L'Allemagne ne

veut pas en entendre parler, pour la (très) bonne raison que les gouvernements n'auraient plus aucune raison de freiner ou réduire leur endettement. Même en faisant l'hypothèse, probablement peu réaliste, qu'une modification de la gouvernance financière de l'Union européenne soit décidée, le délai de sa mise en œuvre serait probablement suffisant pour effectuer le «*grand pas en avant*» évoqué précédemment. Et, à l'intention des europhobes, la Suisse, toute indépendante et autonome qu'elle soit, est tout autant concernée par cette problématique que tous nos voisins.

La concordance aux mains des épiciers

Jean-Daniel Delley • 9 novembre 2011 • URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/18932>

La formule magique ne s'applique qu'aux partis décidés à travailler ensemble malgré leurs divergences: l'UDC s'en exclut

«*Attendons le résultat des élections au Parlement*». C'est ainsi que dans un premier temps, les partis ont réussi à éluder la question de la composition du Conseil fédéral. Depuis le 23 octobre, on n'y voit guère plus clair, si ce n'est que tout le monde ne jure que par la concordance. Cette unanimité sémantique camoufle mal la confusion des esprits et les ambitions de chacun.

Il faut restaurer la concordance, proclame la NZZ (15.10), une formule qui a fait ses preuves. Et il n'y a pas de concordance sans deux sièges attribués à l'UDC, poursuit-elle: dans le cadre de la démocratie directe, l'intégration des principales forces politiques au gouvernement est un gage de stabilité. Même le socialiste Rudolf Strahm se rallie à l'idée qu'on ne peut marginaliser plus d'un quart de l'électorat (*Tages-Anzeiger*, 01.11); «*les démocrates doivent faire preuve d'un esprit de compromis*» dit-il, même si leur réticence à accorder une deuxième siège à l'UDC est compréhensible.

La NZZ ajoute cependant que la concordance oblige: elle ne tolère pas de ses acteurs qu'ils manifestent une opposition systématique. Et avec Strahm, elle admet que le chantage exercé par l'UDC – ses statuts prévoient l'exclusion d'un candidat non officiel qui accepterait son élection est démocratiquement intolérable et incompatible avec la liberté de choix du Parlement.

Etrange position que celle qui tout à la fois constate l'inaptitude de l'UDC à pratiquer la concordance et lui en concède les avantages. Car ce parti a fait du refus du compromis son cheval de bataille. Muré dans une

opposition systématique, il dénonce à chaque occasion la mollesse – quand ce n'est pas la trahison – de ses adversaires et des autorités. En matière de politique étrangère, l'UDC sabote avec constance les relations de la Suisse avec l'Europe, au nom d'une souveraineté rêvée qui ne pourrait que conduire le pays à la paralysie. Sa récente attaque frontale ²⁷ contre la libre circulation en témoigne et justifie à elle seule de tenir éloigné ce parti des responsabilités gouvernementales. La formule dite magique – 2/2/2/1 – à laquelle se réfère l'UDC pour

exiger deux sièges est bien une règle arithmétique. Mais cette règle ne s'applique qu'aux formations politiques décidées à travailler ensemble malgré leurs divergences. Or l'UDC privilégie les divergences, elle les cultive avec ardeur et en vit.

Secouée par son recul lors des dernières élections, l'UDC cherche à donner d'elle-même une image plus policée. Exit la candidature du chef de son groupe parlementaire Kaspar Baader, parfait représentant de la rigidité et de l'intransigeance du parti. Et voilà que défilent des magistrats cantonaux, la

plupart inconnus au bataillon, mais censés être «*présentables*». Or la participation de l'UDC au gouvernement n'est pas d'abord une affaire de personnes qui seraient plus ou moins aptes à l'exercice collégial du pouvoir. C'est l'UDC elle-même qui, par son refus de collaborer à des solutions de compromis, par le mépris dans lequel elle tient ses adversaires, se met en position d'inaptitude. Aux autres partis d'en tirer enfin les conséquences et de former le gouvernement sur la base d'une concordance digne de ce nom, sans représentants de l'UDC.

Concurrence: le gouvernement s'affranchit des lobbies

Albert Tille • 19 novembre 2011 • URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/19000>

Une révision judiciaire de la loi sur les cartels confrontée à une double opposition

On ose à peine y croire. Le Conseil fédéral annonce une modification majeure ⁵ de la loi sur les cartels malgré l'hostilité conjuguée d'economiesuisse ⁶ et celle, plus inattendue, de l'Union syndicale ⁷.

Pratiquement seule en Europe, la loi suisse n'interdit pas les cartels. Elle se borne à en combattre les abus. Cette règle lénifiante impose à la Commission de la concurrence (Comco) de prouver, après d'interminables enquêtes, qu'une entente a des conséquences importantes et

dommageables.

Le gouvernement propose d'abandonner ce *Sonderfall* helvétique. L'interdiction des cartels sera la règle. Les entreprises touchées pourront y échapper si elles apportent la preuve qu'une entente est bénéfique à l'ensemble de l'économie du pays. Le fardeau de la preuve change de camp.

L'innovation est de taille. Elle est la retombée positive de la crise monétaire. L'envolée du franc aurait dû, logiquement, abaisser le prix des marchandises importées. Mais les ententes verticales entre fabricants étrangers et les importateurs ont privé les consommateurs de cet

avantage. La différence scandaleuse entre le prix des achats en Suisse et dans les pays voisins a provoqué la grogne populaire (DP 1924 ⁸), le tourisme des achats et a convaincu le gouvernement d'agir.

Les méfaits du franc fort ont actualisé et souligné un dysfonctionnement endémique de notre économie. La Suisse est un îlot de cherté au milieu de l'Europe. Pour faire pression sur les prix, Doris Leuthard est parvenue à imposer le principe du «*Cassis de Dijon*» ⁹. Cet alignement sur les normes européennes devait faciliter les importations et permettre, pour les Suisses, des